

Séance du Lundi 29 mars 2010

Étaient présents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Fabrice LAUNAY, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, Philippe RUPIN, Alexandre GARNERET, Éric DESQUIREZ, François BELLAMY, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

Étaient excusés : Gérald MENDES (procuration à Fabrice LAUNAY), Guillaume SEVELLEC (procuration à Alexandre GARNERET), Francis REMONDINI (procuration à Sylvie CARRÉ), René MARTENOT.

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 29 mars 2010 à 20 heures 30 à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 01 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

I. Présentation et vote des comptes administratifs 2009 pour le budget principal et le budget annexe lotissement "le Champ des Vignes"

Le Maire présente le Budget Primitif 2009, les Décisions Budgétaires Modificatives qui s'y rattachent ainsi que les résultats de l'exercice comptable 2009, tant pour le budget principal que pour le budget annexe lotissement « le Champ des Vignes ».

Le Maire se retire. Monsieur Philippe RUPIN, 1^{er} adjoint est désigné Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Budget Principal

Sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à dix voix pour, deux abstentions VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs 2009 qui se décomposent comme suit :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	122 668,59		
Dépenses	149 578,01	Recettes	213 116,33
Résultats exercice 2009 (excédent)			63 538,32
RÉSULTAT GLOBAL (déficit)	59 130,27		
Restes à réaliser :	26 910,00		1 596,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	187 367,64	Excédent antérieur reporté	131 367,64
Résultats exercice 2009 (excédent)		Recettes	219 224,33
RÉSULTAT GLOBAL (excédent)			32 199,19
			163 566,83

Budget Annexe Lotissement “le Champ des Vignes” :

Sous la présidence de Monsieur Philippe RUPIN, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs 2009 qui se décomposent comme suit :

INVESTISSEMENT		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	140 222,21		
Dépenses	140 740,28	Recettes	140 222,21
Résultats exercice 2009 (déficit)	518,07		
RÉSULTAT GLOBAL (déficit)	140 740,28		

FONCTIONNEMENT

Report			0,00
Dépenses	140 740,28	Recettes	140 740,28
Résultats exercice 2009			0,00
RÉSULTAT GLOBAL			0,00

Le Maire reprend la présidence de la séance.

II. Approbation des comptes de gestion 2009 dressés par Madame POILLOT, receveur, pour le budget principal et le budget annexe lotissement « le Champ des Vignes »

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III. Affectation du résultat de l'exercice 2009 pour le budget principal

Le conseil municipal constate les résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2009, soit :

- Section d'investissement : DÉFICIT de 59 130,27 €
- Section de fonctionnement : EXCÉDENT de 163 566,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE l'affectation du résultat total de la section de fonctionnement comme suit :

- **AFFECTATION de la somme de 84 444,27 euros à la section d'investissement (recette portée sur le budget de l'an 2010 à l'article 1068) ;**
- **REPORT en section de fonctionnement sur le Budget Primitif 2010 à l'article 002 (excédent antérieur reporté en recettes) du solde disponible, soit 79 122,56 euros.**

IV. Vote du taux des taxes

Le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles pour 2010 et le produit attendu à taux constant ainsi que des simulations faisant apparaître le produit correspondant à une augmentation du taux des taxes de 1%, de 1,5% et de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à neuf voix pour, quatre voix contre et une abstention :

- **DÉCIDE** une augmentation des taxes de 1 %, ce qui porte les taux à :
 - Taxe d'habitation : 7,03 %
 - Taxe foncier bâti : 12,79 %
 - Taxe foncier non bâti : 38,24 %
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

V. Présentation et vote du Budget Primitif 2010

Budget Principal

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif pour 2010 préparé lors de la réunion de la commission budget du 15 mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à douze voix pour, deux voix contre ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2010 comme suit :

- ▶ Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour 324 879 €
- ▶ Section de fonctionnement : dépenses : 257 706 €/ recettes : 306 062 €

Budget Annexe Lotissement "le Champ des Vignes" :

Monsieur le Maire présente un devis du SICECO pour l'éclairage public du lotissement communal « le Champ des Vignes ». Les travaux s'élèvent à 9 895,82 €. Le montant restant à la charge de la commune après déduction de la subvention du SICECO est de 3 959,59 €

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'opportunité à l'occasion de ces travaux d'extension du réseau d'installer un Éclairage Public à l'entrée du village au panneau « Saulon-la-Rue » et de prévoir des prises illuminations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le devis du SICECO
- **DEMANDE** la création d'un éclairage sur le poteau d'entrée de village au panneau « Saulon-la-Rue » avant le 30L
- **DÉCIDE** de l'installation de deux prises illuminations ; une sur l'EP5 à la sortie du lotissement et une sur l'EP créé à l'entrée du village.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société COLAS va réaliser des travaux pour pallier à l'effondrement de la voirie impasse le Champ des Vignes dû à la réapparition d'un ancien puit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE le Budget Annexe du lotissement « le Champ des Vignes » pour l'exercice 2010 comme suit :

- ▶ Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour 288 481 €
- ▶ Section de fonctionnement : dépenses : 295 481 €/ recettes : 517 676 €

VI. Questions diverses

- Convention de mandat

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler pour 2010 la Convention de Mandat avec la Communauté de Communes du Sud Dijonnais pour le balayage des rues et la réfection des peintures de la signalisation horizontale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de passer une convention de Mandat pour 2010 avec la Communauté de Communes du Sud Dijonnais pour :
 - la réfection de la peinture des passages protégés,
 - le balayage de voirie dont la date d'intervention sera programmée en concertation avec la Commune afin que la municipalité puisse donner les consignes de prestation et le cas échéant accompagner le prestataire sur le linéaire à balayer ;
- **DEMANDE** que la société retenue pour le balayage des rues communique à la Mairie son rapport d'intervention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention de mandat.

- Changement des serrures de l'École

Suite au cambriolage survenu le 3 mars 2010 à l'École et au vol d'un pass, Monsieur le Maire présente des devis de remplacement des serrures qui ne sera pas pris en charge par l'assurance faute d'effraction. La création de clés électroniques programmées avec la possibilité d'invalider des clés perdues ou volées s'élève à 15 000 €

Le changement de certaines serrures avec des clés non duplicables (pass général et pass partiels) coûterait 2 135 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité une entreprise pour connaître le prix d'une alarme.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la possibilité de ne changer que les serrures des portes extérieures.

Le Conseil Municipal souhaite que soit engagée une réflexion sur les solutions à mettre en œuvre pour la sécurisation des locaux scolaires et que des devis complémentaires soient demandés dans ce sens.

- Entretien de l'École

Monsieur Gilles RICHARD fait remarquer que le hall de l'École ainsi que la classe utilisée ne sont pas nettoyés quand l'Accueil de Loisirs a lieu le mercredi matin. Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire de réorganiser dès la rentrée des vacances de Pâques les horaires de travail de l'employée chargée du ménage pour que celui-ci soit fait le mardi soir.

- Photos aériennes

Monsieur le Maire présente une offre d'une société pour la réalisation de photos aériennes commercialisées au prix de 300 € les 15 clichés. Le Conseil Municipal avait déjà envisagé l'achat de telles photos, l'opération n'avait pu être réalisée. Sous réserve de la réglementation relative au respect de la vie privée, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces clichés et leur achat.

- Antenne ORANGE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a rencontré le collectif « Bien vivre à Saulon » le 2 mars 2010.

Il a également eu une entrevue avec ORANGE et CONJONXION (maître d'oeuvre d'ORANGE) au cours duquel ont été abordés les points suivants : non mise à disposition du guide de bonne conduite, intégration paysagère ...

Monsieur le Maire précise qu'il a contacté les conseillers juridiques de Mairie Conseil qui ne peuvent répondre sur ce sujet et qui renvoient à la consultation d'un avocat spécialisé.

Monsieur le Maire a donc pris contact avec Maître Bruno CHATON, avocat à Dijon et lui a transmis l'ensemble des pièces du dossier pour étude et avis.

De plus, Monsieur le Maire a demandé la mise en sécurité du site afin d'empêcher les enfants d'accéder à l'antenne, rien n'ayant été prévu par Orange. La mise en place d'un grillage est en cours.

Le terrain devra être remis en état, avec évacuation des branchages au bord de la sans fond, nivellement du sol entre le terrain de foot et le chemin créé. Un état des lieux sera fait à l'issue des travaux. Fabrice Launay demande d'être vigilant aussi sur la remise en état du chemin d'accès aux pâtis depuis l'entrée des derniers riverains jusqu'au 1^{ers} jardins communaux. La mise en service est prévue par Orange pour fin mai 2010.

- Abri bus

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les bancs commandés suite à la décision du Conseil Municipal ont été posés par l'employé communal avec l'aide de Brigitte DUFFOURD. Dès le lendemain de l'installation, les deux bancs installés à l'abri bus des Acacias ont été descellés et celui installé dans l'abri à proximité du foyer a été vandalisé ; de ce fait des dépenses supplémentaires ont dû être engagées pour sceller à nouveaux les bancs.

Fabrice LAUNAY rappelle le besoin de faire procéder à la réfection de la toiture de l'abri bus rue des Acacias.

- Piquetage des pâtis

Fabrice LAUNAY et Pascale REMONDINI ont effectué le piquetage des pâtis à l'aide du plan détenu par la commune en s'appuyant sur les bornes existantes. Ils ont ainsi constaté que les limites de certains lots avaient au fil des années été décalées et ont ainsi pu les rétablir.

- Demande

Monsieur le Maire fait part d'un courrier d'habitants de l'impasse « le Champ des Vignes » qui demandent l'autorisation de revêtir le trottoir devant leur propriété privée avec le même matériau que leur partie privative. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 5 voix pour, 5 abstentions, 4 voix contre décide d'autoriser** cette demande à la condition que le revêtement soit de couleur unie (gris clair) et en contractualisant le fait que si une intervention sur les réseaux est nécessaire la commune ne remettra pas en état le trottoir avec les matériaux utilisés initialement.

- Entretien des parterres

Monsieur René MARTENOT avec l'aide de l'employé M. MESLAINE a passé le motoculteur sur les espaces d'embellissements de la commune afin de pouvoir y effectuer les plantations d'été.

- Divers

Pour mémoire, à ne pas oublier, ont été évoqués les points suivants :

- Stationnement de camions sur les trottoirs qui ne sont pas prévus à cet effet ;
- Prévision de barrières de dégel pour le prochain hiver.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23 heures 50.